Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFFLUX DE CANDIDATURES À L'OPTI

L'OPTI fait face et augmente sa capacité d'accueil

La difficulté croissante pour les jeunes à trouver leur voie à l'issue de l'école obligatoire a généré un intérêt important pour l'Office de perfectionnement, de transition et d'insertion (OPTI). Le nombre de dossiers de candidature enregistré à ce jour dépasse les moyens actuels de l'OPTI. Pour faire face, le Conseil d'Etat a adopté un crédit supplémentaire, qui permet à l'OPTI d'augmenter significativement sa capacité d'accueil et de mettre sur pied un plan de rentrée pour 1'075 élèves.

Le Conseil d'Etat a adopté un crédit supplémentaire de 4,58 millions de francs (dont 1,26 sont compensés) pour permettre à l'Office de perfectionnement, de transition et d'insertion de prendre des mesures d'urgence pour faire face à un afflux record de demandes d'admission. Les difficultés croissantes pour les jeunes à trouver leur voie à l'issu de l'école obligatoire ont confirmé la tendance à la hausse observée en 2003 et généré un intérêt fort pour l'OPTI, ce qui aura un impact important à la rentrée scolaire 2004-2005.

Rappelons que l'OPTI réunit sous la même direction l'Ecole de perfectionnement, le COFOP/CHARTEM et l'UTT (Unité de transition au travail). Cet office a pour mission de coordonner les stages pratiques en collaboration avec les entreprises et des compléments scolaires. Il coordonne également les efforts des institutions s'occupant de la transition entre l'école et la formation professionnelle.

Plus de 2'100 dossiers d'inscriptions ont été enregistrés depuis fin mars et environ 1350 jeunes confirment ces jours leur candidature. La direction de l'OPTI a élaboré un plan de rentrée pour 1'075 élèves. Si ce plan lui permet d'augmenter significativement sa capacité d'accueil (650 élèves en 2002-2003 ; 950 en 2003-2004), il demeure insuffisant pour répondre à la totalité des demandes.

C'est pourquoi, parallèlement à la préparation de la rentrée scolaire, diverses mesures de sensibilisation et d'appui au placement sont en cours. Ces mesures sont prises de concert avec les organisations faîtières des employeurs, afin de favoriser la formation par apprentissage dual.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 2004

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01
Philippe Martinet, chef de l'OPTI, ch. de Couvaloup 13, 1014 Lausanne, 021 316 31 68